

Bureau de Communauté du 28 mai 2010

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
21 mai 2010

Conseillers en exercice
42

Président : M. CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole océane s'est réuni le vendredi 28 mai 2010 à 10 heures, sous la Présidence de M. .

ETAIENT PRESENTS :

M F. CUILLANDRE, Président.

, M J-P. CAROFF, M F. HURET, M J-L. POLARD, M B. RIOUAL, Mme B. ABIVEN, Mme F. BACHELIER-PLOSSART, Mme F. BONNARD-LE FLOCH, M M. BRIAND, M D. CAP, Mme A-M. CIBAUD, Mme P. DUBOIS, M T. FAYRET, Mme J. HERE, M J-C. HOURMANT, M M. JOANNY, M A. JOUIS, M J-C. KERJEAN, M M. LABBEY, M P. OGOR, M M. PAUL, Mme T. QUIGUER, M R. SARRABEZOLLES, Vice-Présidents.

M R. BOISRAMÉ, Mme N. CHALINE, M D. FERELLOC, M F. GROSJEAN, Mme I. LE GLAS, M F. PELLICANO, M M. PHELEP, M L. PRUNIER, M F. RESPRIGET, M R. SALAMI, M H. TRABELSI , Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. A.MASSON, Mme Y.GOURVENNEC, Vice-Présidents.

M. F.DERRIEN, M. A.GOURVIL, M. Y.NEDELEC, M. A.QUEFFELEC, M. J.QUILLIEN, Mme P.SALAUN-KERHORNOU, Conseillers.

B 2010-05-093 TRAMWAY

Tramway de l'agglomération brestoise : constitution d'un groupement de commandes entre Brest métropole océane, Kéolis Brest, Quimper Agglomération et Cap Lorient pour l'achat de systèmes de billettique interopérables selon la norme Korrigo pour leurs réseaux de transports publics.

Le rapporteur, M. Jean-Luc POLARD
donne lecture du rapport suivant

TRAMWAY – Tramway de l'agglomération brestoise : constitution d'un groupement de commandes entre Brest métropole océane, Kéolis Brest, Quimper Agglomération et Cap Lorient pour l'achat de systèmes de billettique interopérables selon la norme Korriigo pour leurs réseaux de transports publics.

Brest métropole océane (Bmo), agissant en qualité d'autorité organisatrice des transports publics sur son territoire, a décidé la création d'une première ligne de tramway dont la mise en service est prévue courant 2012.

Accompagnant la création de cet axe structurant pour les transports de l'agglomération, une réorganisation complète du réseau de transports urbains, exploité par Kéolis Brest, sera réalisée aux mêmes échéances.

Afin de valoriser le réseau de transports et de le rendre plus attractif auprès de nouveaux clients, des technologies innovantes seront mises en œuvre pour renforcer, à la fois, son efficacité opérationnelle et sa qualité de service aux usagers.

Dans ce contexte, Brest métropole océane a décidé de développer un système billettique sur l'ensemble de son réseau de transport, qui devra être opérationnel pour la mise en service du tramway.

Les objectifs principaux du futur système billettique sont :

- de développer un système innovant, ouvert aux développements futurs vers une large interopérabilité. A ce titre, le standard Korriigo est retenu pour promouvoir à terme l'interopérabilité au niveau de la région Bretagne,
- de créer une gamme tarifaire constituant une billetterie attractive et valorisante pour la clientèle existante ou à conquérir,
- d'offrir aux utilisateurs un choix étendu de solutions pour les fonctions d'achat et rechargement des supports,

- de mettre en oeuvre une billettique commune au réseau de bus et au tramway, parfaitement interfacée avec les équipements et logiciels composant le système tramway,
- de proposer un ensemble de statistiques de fréquentation permettant d'évaluer et de présenter des évolutions maîtrisées des lignes du réseau.

Les agglomérations de Quimper et Lorient ont également, dans des calendriers compatibles, des projets d'achat de systèmes de billettique interopérables selon la norme Korriigo.

Afin de réaliser des économies d'échelle et de garantir la meilleure interopérabilité possible entre les différents réseaux, il est proposé de recourir à un groupement de commandes pour la passation des marchés publics dans le domaine de l'achat de systèmes de billettique pour :

- la première ligne de tramway de l'agglomération brestoise sous maîtrise d'ouvrage Bmo (financement prévu dans l'opération tramway),
- le réseau de transport public de l'agglomération brestoise sauf tramway sous maîtrise d'ouvrage Kéolis Brest (financement prévu dans la DSP),
- le réseau de transport public de l'agglomération quimpéroise sous maîtrise d'ouvrage Quimper Communauté,
- le réseau de transport public de l'agglomération lorientaise sous maîtrise d'ouvrage Cap Lorient.

Brest métropole océane, désignée coordonnatrice du groupement, sera chargée de procéder à l'organisation d'une procédure permettant la conclusion, pour chaque membre du groupement, de son propre marché avec un cocontractant unique.

La commission d'appels d'offres du groupement sera composée, conformément aux dispositions de l'article 8-III du Code des Marchés Publics, d'un représentant de chaque membre du groupement. Pour chaque membre titulaire, il est prévu un suppléant. Elle sera présidée par le représentant du coordonnateur. Conformément aux dispositions de l'article 166-VII du Code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offres du groupement ainsi constitué attribuera les marchés.

Le coût estimé pour le projet de billettique relatif au tramway est de 1 800 000 € HT (2 152 800 € TTC), financé sur le budget de l'opération tramway.

Le coût estimé pour le projet de billettique relatif au réseau de transports publics brestois, hors tramway, est de 1 850 000 € HT (2 212 600 € TTC), financé par le délégataire Kéolis Brest (financement prévu dans la DSP en cours).

Il est proposé au Bureau de Communauté, après avis des commissions compétentes :

- d'approuver les dispositions qui précèdent,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer cette convention,
- de désigner M. Jean-Luc POLARD, membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement,
- de désigner M. Roger BOISRAME, membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement.

Avis commissions :

Avis de la Commission Politiques Urbaines : FAVORABLE A L'UNANIMITE
Avis de la Commission Administration Générale : FAVORABLE A L'UNANIMITE
Avis de la Commission Services à la Population : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de Communauté :

ADOpte A L'UNANIMITE

Désignations

Titulaire

:

effectuées

Jean-Luc

:

Polard

Suppléant : Roger Boisramé

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE : compte tenu de :

- la publication le : *1 Juin 2010*
- la transmission à la Sous-préfecture le : *9 Juin 2010*

Fait à BREST, le :

Pour extrait conforme,
pour le Président,

le chef de service délégué